

Plainte de délit de fuite et de refus de constat.

Par Okami

Bonjour,

Le 04/02/12 en rentrant du travail je me suis fait percuter le véhicule sur toute l'aile gauche en pleine ville.

J'étais sur la voie de droite, l'autre véhicule à gauche faisant des zig zag, sans clignotant. Mais il a commencé à me serrer le véhicule à plusieurs reprises.

La voiture du conducteur inconnu a prit un angle qui me disait que de toute manière il y aurait un choc: j'ai refusé que se soit mes jambes et j'ai accéléré à fond.

Des traces en plusieurs lignes à différents niveaux et un choc arrière gauche avec de la peinture.

Je m'arrête immédiatement mais il y a de la circulation donc je fait signe que je suis là.

La voiture inconnue s'arrête, les autres voitures la dépasse par la gauche (elle est au milieu des voies de circulation). Je vois une dame qui regarde l'avant et l'arrière du véhicule et les voilà repartis en me disant des choses pas propres au passage.

Pas de témoins, mais j'ai pu rattraper le véhicule en question, je leurs fait signe à plusieurs reprises. Ils ont eu plusieurs occasions de s'arrêter. Donc je prend une photo de la plaque d'immatriculation. Encore signes, je klacsons, je fais des appels de phares: je suis ignorée.

Au bout de 10 km je fais demi-tour, la route est pleine de verglas et je conduit déjà très vite derrière eux (environ 110 km/h au lieu de 90 km/h).

06/02: poste de police: une main courante, la voiture en question est un 4x4 et moi j'ai une petite citadine. Assurance: fallait porter plainte. Prise de photos par le concessionnaire en vu du passage de l'expert et développement la photo de mon téléphone portable. Je suis allée au médecin car depuis j'ai des contusions cervicales mais pas d'arrêt de travail (j'ai eu la bêtise de le refuser).

14/02/12 : je reviens du commissariat qui a appelé plusieurs fois, les gens ont répondu en déposant une main courante en niant les faits : je joue à la guerre, j'ai été agressive puisque je les ai suivi sur plusieurs kilomètres, ils n'ont pas sentie de choc, qu'ils ont une petite trace rose sur l'avant du véhicule mais que c'est du crépis qui date d'il y a 3 ans. Le délit de fuite ne peut être prouvé selon l'agent de police puisque le véhicule, mes photos ne constitue pas une preuve légale mais sans elles on veut bien me reconnaître que je n'aurais pas eu la plaque d'immatriculation.

L'assurance me rembourse les frais (je suis tout risques) sauf franchises... sauf si constat!

Puisqu'on me fait comprendre qu'au point de vue de la Loi je n'ai pas raison, qu'aucun constat ne sera rempli et que de toute les manières la procédure judiciaire va être longue :

Dois je continuer ? Dois je retirer ma plainte ?

Pourquoi s'arrêter en plein milieu de la route alors qu'il y a eu choc que je l'ai bel et bien senti ?

Pourquoi je mentirai au risque de me faire moi même du tort?

S'il vous plaît, un peu d'aide sur les suites possibles, mes droits, comment trouver un avocat (et surtout comment sa marche quand on a pas de moyens financier conséquent !).

Toute aide sera la bienvenue...

Merci de votre attention.